RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00809
Numéro SIREN : 316 112 333
Nom ou dénomination : FEL INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2017 sous le numéro de dépôt 5839

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FIDAL (JFB-AH)
immeuble Crystal Zac Euralille Romarin
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : FEL INVESTISSEMENTS

Forme Juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Numéro RCS : 316 112 333
Numéro Gestion : 2009B00809

Adresse : 9023 rue Ampere ZI de la Houssoye
CS 60023
59932 La Chapelle d'Armentieres

Numéro du Dépôt : 2017R005839 (2017 5859)

Date du dépôt : 30/03/2017

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 20/01/2017
1 - Décision : Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes

---

Délivré à Lille Métropole le 12 avril 2017

Le Greffier,

30 MARS 2017

F.E.L. INVESTISSEMENTS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.450.000 euros
Siège social : 9023 rue André Ampère – Z.I. de la Houssoye – CS 60023
59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
316 112 333 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2017

Le vingt janvier deux mille dix-sept à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Directoire.

La convocation a été faite par lettre remise en mains propres à chaque actionnaire.

La société E.C.A. AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absente excusée.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henry BEAUDEUX, Président du Conseil de Surveillance.

Madame Nicole BEAUDEUX et Monsieur Louis BEAUDEUX sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le bureau de l'assemblée, ainsi constitué, désigne pour Secrétaire :

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 145.000 actions sur les 145.000 actions émises par la Société.

Par conséquent, le Président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Directoire,

- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire ;
- Remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités.

Le Président donne la parole à Monsieur Louis BEAUDEUX, Président du Directoire, pour la lecture du rapport du Directoire.

Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance.

Enfin, la discussion est ouverte.

******

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de :

- la Société E.C.A. AUDIT dont le siège social est situé au 92 rue Raoul Briquet à SAINT NICOLAS LEZ ARRAS (62223), en sa qualité de commissaire aux comptes co-titulaire,

- Monsieur Frédéric VERCLYTTE demeurant 60 rue des Rôtisseurs - 59400 Cambrai, en sa qualité de commissaire aux comptes suppléant,

En conséquence, l'assemblée générale prend acte, à compter de ce jour, de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION — NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DEMISSIONNAIRES

L'assemblée générale, en conséquence de la première résolution supra, décide de nommer à compter de ce jour, au lieu et place des commissaires aux comptes démissionnaires :

- La Société SEC Laurent Baudoin, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

  La Société SEC Laurent Baudoin est située au 92 rue Raoul Briquet à SAINT NICOLAS LEZ ARRAS (62223). Elle exercera les fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

- Monsieur Aldo FRANCESCHI, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

  Monsieur Aldo FRANCESCHI demeure au 16 rue de Verdun - 59229 TETEGHEM. Il exercera les fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

La société SEC Laurent Baudoin a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les réglementations pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Aldo FRANCESCHI a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les réglementations pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE